

PROVINCE DU B.W.B.C

CHAMPIONNAT PROVINCIAL INTERCLUB

RÈGLEMENT 2025

ARTICLE 1. PRINCIPE

LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL INTERCLUBS

Il s'adresse tant aux équipes Dames qu'aux équipes Messieurs et Mixtes. Il vise à désigner, chez les unes et les autres, le meilleur club de la province BWBC de Pétanque. Les deux compétitions se déroulent le même jour et au même endroit.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes sont composées

- de joueurs belges ou étrangers (*) ;
- de joueurs régulièrement licenciés à la F.B.F.P. ;
- de joueurs non suspendus
- **en messieurs/mixtes, une dame ou deux par triplette**

(*) Non-Résidents (Licence 5xxxx)

Un maximum de 3 joueurs non-résidents (€) sera admis par club et ce dans la composition désirée.

Le Championnat provincial est directement qualificatif, en fonction du quorum établi par le Comité fédéral, pour le Championnat Fédéral Interclubs.

ARTICLE 2. RÈGLEMENT

CHAMPIONNAT PROVINCIAL

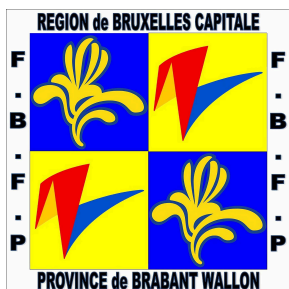
La compétition se déroule conformément au Règlement Officiel International de Pétanque (R.O.I.P.), tel que paru dans sa dernière édition (01-01-2021).

DÉROULEMENT DES PARTIES - CARTES DE MATCHES

Tous les matchs se jouent en 13 points.

Le capitaine de chaque club reçoit, lors de chaque tour, une carte de match comportant les indications (adversaires et terrains) pour chaque doublette/triplette. Il est tenu, dès la fin des parties, de les ramener, complétées, au secrétariat.

La responsabilité de la table ne peut être engagée en cas de communication erronée de résultat.



PROVINCE DU B.W.B.C

CHAMPIONNAT PROVINCIAL INTERCLUB

RÈGLEMENT 2025

TENUE

Dès le début du championnat, joueurs et joueuses sont tenus de porter visiblement une tenue identique (vêtements et/ou survêtements de même texture et coloris).

L'arbitre ou le jury du jour pourront attribuer une dérogation au point précédent, et ce, en fonction des conditions climatiques.

Le torse nu et les pieds nus ne seront pas admis. (Chaussures fermées obligatoires, espadrilles interdites).

Les pantalons à trous sont strictement interdits même si les trous sont cachés ou obstrués.

Le jean, le bermuda et le short sportif juste au-dessus du genou sont autorisés.

Tous les joueurs qui n'observent pas ces prescriptions seront exclus de la compétition après avoir reçu un premier avertissement de l'arbitre.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

CHAMPIONNAT PROVINCIAL TRIPLETTES MESSIEURS/MIXTES

La compétition messieurs/mixtes est ouverte à tous les clubs ***mais obligatoire*** pour les clubs ayant minimum 2 équipes en championnat d'hiver.

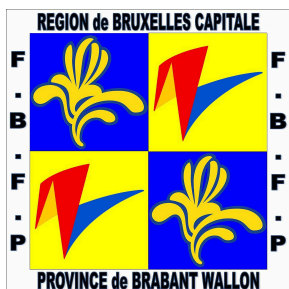
CHAMPIONNAT PROVINCIAL DOUBLETTES DAMES

La compétition dames est ouverte à tous les clubs ***mais obligatoire*** pour les clubs ayant une équipe fédérale dames engagée en championnat d'hiver.

LICENCE

Les joueurs et les joueuses doivent être en possession de leur licence pour tous les championnats provinciaux.

En cas d'absence de licence, le joueur ne pourra pas participer et aucun document émis par une autorité judiciaire ou administrative ne sera admis en lieu et place de la licence.



PROVINCE DU B.W.B.C

CHAMPIONNAT PROVINCIAL INTERCLUB

RÈGLEMENT 2025

RÉSERVES

Au cours d'une même journée on peut inscrire 1 réserve nominative pour chaque triplette ou doublette. Un joueur de réserve peut être aligné par triplette. Un joueur de réserve peut remplacer un joueur entre deux mènes et ne peut plus être remplacé par la suite au cours de la même partie. Le capitaine signale le changement à la table de marque ou à l'arbitre. Une réserve peut être alignée après chaque tour. Le capitaine signale le changement à la table de marque avant de l'aligner et on le marque sur la feuille de match. Le joueur/la joueuse sortant(e) ne peut réintégrer que la même triplette ou doublette.

ARTICLE 4. DATE

Le Comité Provincial se réserve annuellement le choix de la date du championnat provincial si celle-ci n'est pas imposée par le comité Fédéral.

ARTICLE 5. PROTECTION

La compétition ne fait l'objet d'aucune protection.

ARTICLE 6. DROIT D'EXPLOITATION

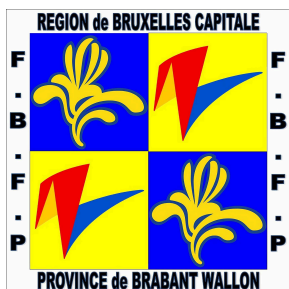
Le droit d'exploitation est fixé à 3 euros par joueur.

ARTICLE 7. RÉGULARISATION DES INSCRIPTIONS

PRÉALABLEMENT :

Les inscriptions seront reçues par retour de mail au comité provincial, à l'adresse comite@petanque-bwbc.be

Celles-ci seront impérativement clôturées 15 jours précédant la compétition pour permettre l'organisation de celle-ci.



PROVINCE DU B.W.B.C

CHAMPIONNAT PROVINCIAL INTERCLUB

RÈGLEMENT 2025

LE JOUR DE LA COMPÉTITION :

Vérification des licences et du port des tenues.

Les équipes inscrites doivent se présenter le jour de la compétition pour la régularisation de leur inscription au secrétariat du C.P.I. entre 8h15 et 8h45 pour les hommes, entre 9h15 et 9h45 pour les dames.

ARTICLE 8. DROIT D'INSCRIPTION

La participation à la compétition est gratuite.

ARTICLE 9. FORMULE

- Messieurs/Mixtes : Le Championnat Provincial se déroule en 5 tours avec tirage intégral. Dans la mesure du possible, un club rencontre 15 adversaires issus de différents clubs.
- Dames : Le Championnat Provincial se déroule en 4 tours avec tirage intégral. Dans la mesure du possible, un club rencontre 12 adversaires issus de différents clubs.

ARTICLE 10. BUT

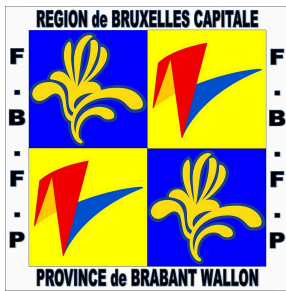
Par dérogation au R.O.I.P., et en fonction de la largeur des terrains, lors de son lancer, la distance entre le but et un terrain interdit sera au minimum de :

- 50 centimètres pour des terrains d'une largeur de 2 mètres
- 75 centimètres pour des terrains d'une largeur de 3 mètres
- 100 centimètres pour des terrains d'une largeur de 4 mètres

Dans tous les cas, il sera au minimum distant de 50 centimètres de la ligne de fond de terrain.

ARTICLE 11. PRIX

Le club champion reçoit un trophée, les deuxième et troisième(s) classés reçoivent également chacun un trophée.



PROVINCE DU B.W.B.C

CHAMPIONNAT PROVINCIAL INTERCLUB

RÈGLEMENT 2025

ARTICLE 12. DISCIPLINE

INFRACTION

Toute infraction au R.O.I.P. ou au présent règlement relève du Code de Discipline de la F.B.F.P.

ABSENCE

Un club absent le jour de la compétition ne peut être remplacé.

Tout club inscrit doit obligatoirement se présenter le jour de la compétition provinciale et aligner au minimum :

- 6 joueurs dans la compétition messieurs et mixtes
- 4 joueuses dans la compétition dames

Le Comité provincial se réserve le droit d'étudier les motifs invoqués par le club absent.

Le cas échéant, il peut sanctionner le club concerné.

En cas d'absence non justifiée, le club absent sera interdit, l'année suivante, de participation aux :

- Elimatoire Provinciale Interclubs
- Championnat Fédéral Interclubs
- Championnat de Belgique Interclubs

DOPAGE

De par son inscription, tout participant s'engage à accepter et à se conformer aux prescriptions qui lui seront données en cas de contrôle anti-dopage.

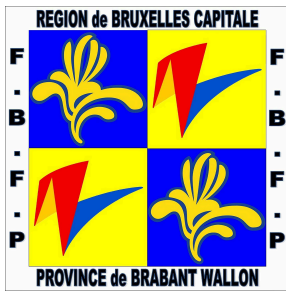
TÉLÉPHONES PORTABLES

L'usage des téléphones portables est interdit aux joueurs pendant la compétition sur l'aire de jeu.

ALCOOL, TABAC ET SUBSTANCES INTERDITES

Des contrôles d'alcoolémie pourront être effectués de manière sporadique tout au long de la journée.

La consommation d'alcool, de tabac, de produits stupéfiants et de substances interdites est strictement prohibée pendant toute la compétition sur l'aire de jeu.



PROVINCE DU B.W.B.C

CHAMPIONNAT PROVINCIAL INTERCLUB

RÈGLEMENT 2025

Pour rappel :

- Rappel : depuis le 1er janvier 2025, il est interdit de fumer dans les enceintes sportives et aux abords immédiats.
- Il est interdit de quitter les terrains sans autorisation de l'arbitre.

ARTICLE 13. JURY

Le jury est composé, au minimum, de 3 personnes désignées par le Président Sportive Provincial.

Le jury peut prendre toute mesure utile pour assurer la bonne marche de la compétition et peut statuer sur tout cas non prévu au présent règlement, en s'octroyant la possibilité de transmettre tout litige à la Commission de Discipline.

ARTICLE 14. SECRETARIAT

Le secrétariat du jour est accessible uniquement sur demande.

Tous les cas non prévus au présent règlement, ainsi que les cas de force majeure sont réglés en premier et dernier ressort par le jury de l'organisation.